

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2025**

Présents : MAITRE Jean-Louis, FEBVRE Pascal, PROST Mireille, CLERC Jean-Philippe, ZANCHI Catherine, GAUTHERON Raphaël, AUCLAIR Daniel, Pascal GRAPPE

Excusés : GUERIN Arnaud, Colette ROY, Amandine IMBERT, JOBEZ Lucie, FORTIN Jean-Etienne, BERTHOUBE Aurélie

Secrétaire de séance : CLERC Jean-Philippe

Nbre de conseillers en exercice	Présent	Excusés	Absent	Quorum
14	8	6	0	8

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Intervention explicative des coupes par l'ONF

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du 29 août 2025
3. Relevé des décisions
4. Compte-rendu des réunions
5. Modalités d'accompagnement par le PETR du Pays Lédonien dans la mise en œuvre du programme global d'aménagement et de développement du cœur de bourg,
6. Cahier de vie et rédaction règlement de service pour la station d'assainissement
7. Présentation résultat étude chaufferie bois et réseau de chaleur
8. Demande d'une étude loi sur l'eau pour la station d'assainissement
9. Demande d'installation d'une pompe à chaleur salon de coiffure
10. Demande de location pour une activité sportive lucrative
11. Urbanisme
12. Informations et questions diverses

L'ordre du jour ainsi présenté est adopté

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	8	0	0

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AOUT 2025

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	6	0	2

3) RELEVÉ DES DECISIONS

4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

05 09 2025 Distribution cartes jeunes

11 09 2025 CLECT

13 09 2025 Balade sensible

18 09 2025 Webinaire AMJ/ Inspection académique sur la rentrée scolaire

5) MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PETR DU PAYS LÉDONIEN DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GLOBAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU CŒUR DE BOURG

Le PETR du Pays Lédonien est engagé depuis 2015 dans le programme de Revitalisation des bourgs centres développé par le Conseil Régional de la Région Bourgogne Franche-Comté.

C'est ainsi qu'une mission d'ingénierie mutualisée et contractualisée depuis 2022 a été mise en place par le PETR du Pays Lédonien pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur programme de Revitalisation.

Dans la continuité de cette expérimentation régionale, le PETR du Pays Lédonien, en partenariat avec les intercommunalités, a décidé de conforter cette offre d'ingénierie mutualisée en vue d'accompagner davantage de communes dans la réalisation de programmes globaux d'aménagement des bourgs.

Ainsi, les communes concernées, les intercommunalités et le PETR du Pays Lédonien s'engagent conjointement dans le cadre de la présente convention triennale et tripartite, à mutualiser des moyens en vue de lancer ou mettre en œuvre des programmes globaux d'aménagement et de développement des cœurs de bourgs, sur les communautés de communes du PETR du Pays Lédonien.

Délibération N°1 19/09/2025	Date : 19/09/2025
Le conseil municipal : Vu la présentation faite Vu les explications données	Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le projet de convention cadre d'engagement réciproque pour la période 2026-2028 telle que présenté, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le PETR du Pays Lédonien et la CCBHS, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre, AUTORISE Monsieur le Maire à engager la commune dans les programmes annuels définis dans les avenants à venir.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	8	0	0

6) CAHIER DE VIE ET RÉDACTION RÈGLEMENT DE SERVICE POUR LA STATION D'ASSAINISSEMENT

Suite au schéma directeur, la commune a besoin de disposer d'un cahier de vie et d'un règlement de service pour la station d'épuration des 3 lotissements.

Territoires Ingénierie Jura a proposé à la collectivité la rédaction de ces pièces :

Un cahier de vie nécessitant 3 jours de travail à 450 € ht/j : 1350 € ht

Il comprend : La rédaction du document avec la capacité de 130 EH (Équivalent Habitants), dans l'attente du dossier loi sur l'eau qui devrait modifier à 230 EH avec des niveaux de rejet différent.

La validation auprès de la DDT

La prise en compte des corrections

Le suivi de la procédure de signature

La prise en compte des éléments après obtention du dossier loi sur l'eau

Le dépôt des pièces sur la plateforme de la DDT et de l'agence de l'eau

Un règlement de service nécessitant 2 jours à 450 € ht/j : 900 € ht

Il comprend : La rédaction du document

La présentation à la collectivité pour validation et prise de connaissance

La procédure de communication

Ces documents intégreront tous les éléments pour être similaires aux prochains règlements du territoire de la C.C en régie.

Délibération N°2 19/09/2025	Date : 19/09/2025
Le conseil municipal : Vu la présentation faite Vu les explications données	Le conseil municipal, après avoir délibéré, A l'unanimité, mandate Mr le Maire pour donner l'accord de la commune à ce devis et effectuer toutes les démarches auprès de l'Agence d'Ingénierie pour la rédaction du carnet de vie de la station ainsi que pour le règlement de service.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	8	0	0

SUIVI DES TRAVAUX URGENTS A REALISER DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

Mr le Maire rappelle que suite à la mise en demeure de la DDT et au schéma directeur d'assainissement des travaux urgents avait été demandés. C'est Mr Pascal Grappe qui a été chargé de cette mission et qui rapporte les démarches réalisées :

Lancement de l'appel à concurrence pour l'étude loi sur l'eau

Demande de devis pour l'installation d'un dispositif d'adjonction de chlorure ferrique

Reprise du seuil du regard de répartition

Curage de plusieurs regards

Mise en place de manchons sur 2 raccords de tuyaux : la mise en place se fera par l'extérieur du tuyau avec du béton.

Nous avons pour cette démarche l'accompagnement de Mme Anouk Reymond chargée de mission à la CCBHS.

7) PRÉSENTATION RÉSULTAT ÉTUDE CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

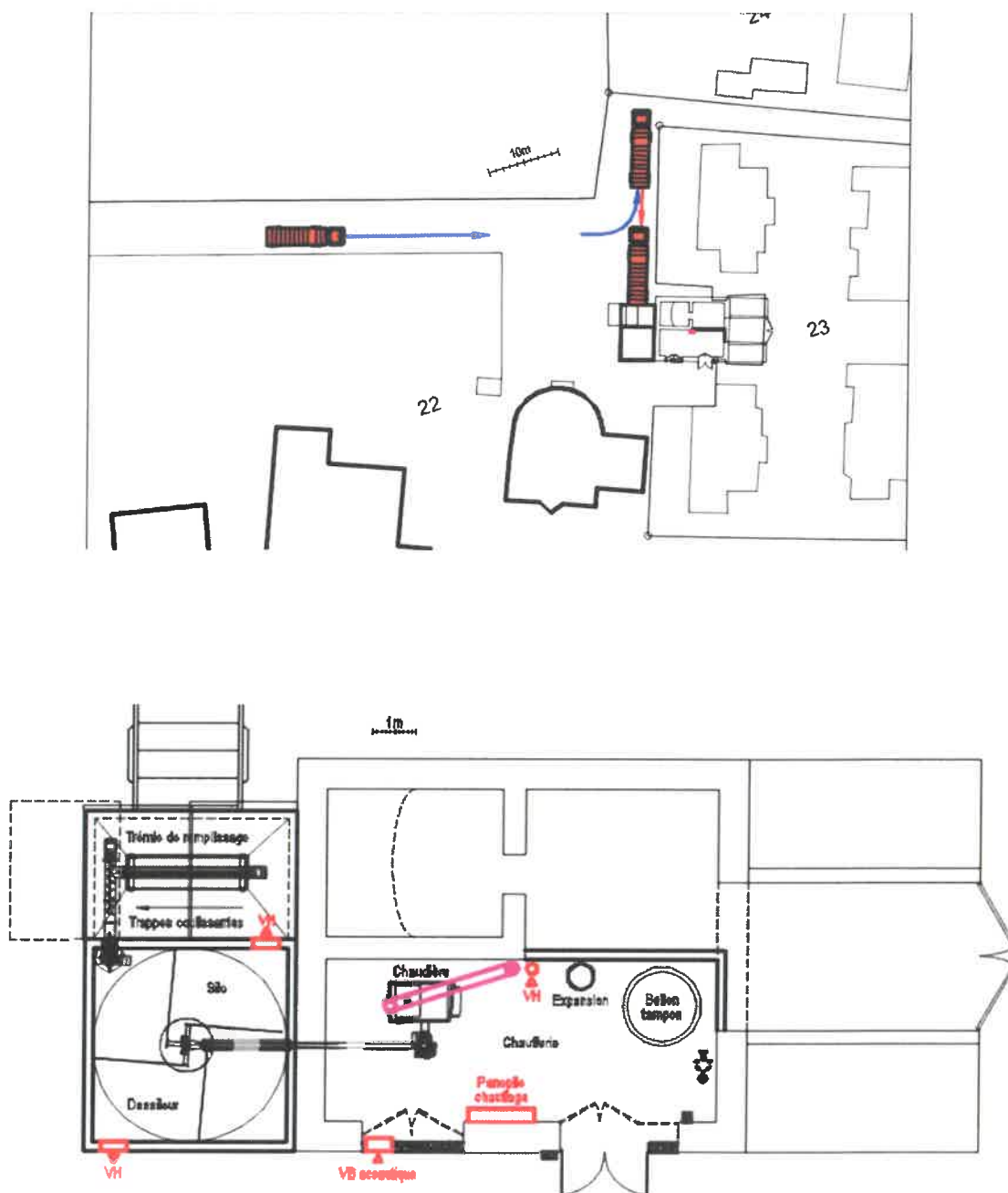
Mr le Maire rappelle qu'une étude d'opportunité pour la réalisation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur avait été faite. Pour faire suite à celle-ci qui avait donné un avis favorable, un cabinet d'étude avait été choisi, suite à un appel d'offre pour une étude de faisabilité. Le cabinet d'étude, pour diverses raisons, a été long à rendre son résultat et nous avons dû le relancer à plusieurs reprises.

Afin d'avancer sur le projet de restructuration/rénovation du bâtiment Ridet, nous avons pu obtenir le résultat de cette étude qui est présentée ce soir.

Il s'agit du développement d'une solution 100 % bois plaquettes, avec une chaudière de 100KW, et d'un réseau de chaleur reprenant la médiathèque, les 3 bâtiments du SIVOS (écoles), la mairie et les 2 logements, la salle des fêtes et le futur bâtiment rénové.

Cette chaufferie serait installée dans l'ancien hangar municipal/local pompiers situé vers la médiathèque. Cette installation nécessiterait de démolir l'appentis contigu pour reconstruire un silo de stockage des plaquettes et une trémie d'alimentation. Dans une partie du bâtiment seraient installés la

chaudière et tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement. Il resterait une moitié de local pour stocker des matériels de la commune.



Le montant financier de ce projet s'élève à 580 767€ HT. Il serait plus rentable que la solution actuelle de chauffage si nous obtenons 50 % de subvention, au-delà il devient de plus en plus intéressant.

En prenant en compte les besoins des bâtiments, les pertes de réseaux, les consommations de bois plaquettes et d'électricité, la maintenance, l'entretien des sous stations, les investissements et les aides nous obtenons les résultats suivants :

SOLUTION								
Poste de dépense		Unité	0%	40%	50%	60%	70%	Référence
P1	Besoins bâtiments	MWhu	227	227	227	227	227	227
	Pertes réseaux	Mwh	11	11	11	11	11	
	Rendement annuel chaufferie	%	87	87	87	87	87	94
	Consommation entrée chaudière	Mwh	273	273	273	273	273	246
	Bois Piquettes	MVh	273	273	273	273	273	
		€ HT	7 846	7 846	7 846	7 846	7 846	
	Gaz	MWh	-	-	-	-	-	246
		€ HT	-	-	-	-	-	33 003
	Electricité (P1)	MWh	9	9	9	9	9	8
€ HT		1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 348	
TOTAL		€ HT	9 376	9 376	9 376	9 376	9 376	34 351
P2	Visites techniques	€ HT	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	2 500
	Maintenance préventive	€ HT	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	-
	Réglementaire	€ HT	500	500	500	500	500	500
	Gestion des cendres	t	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	
		€ HT	124	124	124	124	124	-
	Fournitures et consommables	€ HT	147	147	147	147	147	110
	Frais de gestion	€ HT	725	725	725	725	725	-
TOTAL		€ HT	5 096	5 096	5 096	5 096	5 096	3 110
P3	Chaufferie	€ HT	2 439	2 439	2 439	2 439	2 439	1 553
	Sous-stations	€ HT	1 168	1 168	1 168	1 168	1 168	
	TOTAL	€ HT	3 607	3 607	3 607	3 607	3 607	1 553
P4	Investissement	€ HT	580 767	580 767	580 767	580 767	580 767	33 000
	Aides	€ HT	-	232 307	290 384	348 460	406 537	-
	Reste à financer	€ HT	580 767	348 460	290 384	232 307	174 230	33 000
	Annuité d'emprunt	€ HT	42 734	25 640	21 367	17 094	12 820	2 428
TOTAL		€ HT	42 734	25 640	21 367	17 094	12 820	2 428
TOTAL P1+P2+P3+P4		€ HT	60 813	43 719	39 446	35 173	30 899	41 442
Prix de la chaleur		€ HT / MWhu	268	193	174	155	136	183
Temp de retour sur investissement		année	28	17	14	11	8	
Temp de retour Brut		année	26	15	12	10	7	

En conclusion :

Le projet est pertinent, toutefois il faut que la commune aille chercher le plus grand nombre d'aides possible afin de réduire au maximum son reste à charge. Il sera nécessaire de prévoir un fonctionnement avec un budget annexe puisqu'il y aura revente de chaleur au SIVOS, à la CCBHS et aux locataires de la commune. Ces reventes de chaleur viendront amoindrir le reste à charge communal.

Il est également nécessaire de faire une étude financière pluriannuelle pour vérifier que les finances communales ont la capacité de supporter les différents investissements projetés.

Les conclusions techniques et financières de l'étude aboutissent aux constats suivants :

Le projet d'installation d'une chaufferie bois pour le chauffage des bâtiments identifiés est une initiative pertinente.

Concernant la solution étudiée :

L'implantation de la chaufferie dans un bâtiment existant permet de réduire les coûts de construction qui sont limités à la création du silo et à l'aménagement intérieur de la chaufferie.

L'approvisionnement semble relativement aisé à partir des voiries existantes. Le parking de la médiathèque offrant un espace de manœuvre qui n'est donc pas à rajouter au budget global. Ce dernier sera néanmoins amputé de 3 places de stationnement lors des livraisons.

Economiquement :

Le projet est très sensible aux aides dont il peut bénéficier. A partir d'un taux global d'aides de 50 %, le prix de la chaleur est intéressant pour les usagers qui peuvent bénéficier d'une énergie bon marché permettant de réaliser des économies d'exploitation.

En plus de son intérêt économique, le projet présente bien d'autres atouts :

- Il permet de valoriser une énergie locale ;
- Il améliore pour le chauffage l'indépendance énergétique des usagers ;
- Il utilise une ressource énergétique dont le coût est plus stable dans le temps que les énergies fossiles comme le démontre le contexte actuel ;
- Les dépenses de chauffage sont en grande partie injectées directement dans un circuit court local ;
- Il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter activement contre le changement climatique.

8) DEMANDE D'UNE ETUDE LOI SUR L'EAU POUR LA STATION D'EPURATION

Mr le Maire rappelle que à la suite des préconisations de la DDT et du schéma directeur d'assainissement il est demandé de réaliser une étude loi sur l'eau.

Mr Pascal Grappe qui a la charge du dossier de la station d'assainissement avec le soutien de Mme Anouk Reymond, chargée de mission de la CCBHS ont défini un cahier des charges et lancé un appel à concurrence.

A la suite de l'analyse des résultats il conviendra de faire le choix du cabinet d'étude. Le résultat de cette étude permettra également de mettre à jour le carnet de vie de la station.

9) DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR SALON DE COIFFURE

La locataire du salon de coiffure a fait une demande pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible et productrice d'air frais pendant les périodes de fortes chaleurs.

Un premier devis a été demandé afin d'avoir une idée du coût de cette installation et de décider si la commune s'engageait dans cette dépense et de l'inscrire au budget 2026 pour une installation courant 1^{er} semestre 2026.

Délibération N°3 19/09/2025	Date : 19/09/2025
Le conseil municipal : Vu la présentation faite Vu les explications données Vu le montant d'une telle installation	Le conseil municipal, après avoir délibéré, A l'unanimité, mandate Mr le Maire pour lancer un appel à concurrence, et effectuer toutes les démarches nécessaires avant une présentation en conseil pour décision définitive.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	8	0	0

10) DEMANDE DE LOCATION POUR UNE ACTIVITÉ SPORTIVE LUCRATIVE

Mr le Maire explique que Mr Maréchal, qui a déjà fait les activités badminton cet été, souhaiterait proposer des activités d'entretien corporel, une fois par semaine soit le jeudi, vendredi ou samedi, dans la salle polyvalente. Ces séances auraient une durée entre 1h00 et 1h30.

Les horaires seront définis en fonction de l'utilisation actuelle de la salle et les activités proposées ne viendraient pas en concurrence avec celles proposées par les associations locales : gym ou yoga. Ces activités seraient proposées par une structure qui ne serait pas associative et il faut donc faire une proposition de prix de location.

Délibération N°4 19/09/2025	Date : 19/09/2025
Le conseil municipal : Vu la présentation faite Vu les explications données Vu que ce serait une activité lucrative	Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE : de faire une location gratuite pendant trois mois pour aider au démarrage de la structure. De louer ensuite pendant 3 mois au prix de 50 € par mois De faire un bilan au bout de 6 mois et en fonction du résultat de renouveler le contrat avec des conditions prenant en compte le bilan de l'activité à 6 mois. MANDATE Mr le Maire pour prendre tous contacts et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	8	0	0

11) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SYDOM

Mr le Maire rappelle que ce rapport est consultable sur le site internet du SYDOM : WWW.letri.com

Activités et résultats du SYDOM du Jura en matière de gestion des déchets en 2024 :

Renouvellement de la convention de fourniture de chaleur avec la Ville de Lons-le-Saunier pour 15 ans.
Valorisation de plus de 91 % des ordures ménagères en électricité et chaleur.

Centre de tri

Augmentation des quantités collectées, nécessitant l'adaptation des centres de tri.

Tri de près de 3 000 tonnes supplémentaires par rapport aux années précédentes.

Centre de stockage du Jura (CSJ)

Dossier de prolongation d'exploitation soumis à la DREAL.

Réduction de l'autorisation des tonnages acceptés annuellement de 32 700 à 20 000 tonnes.

Évolution des déchets

Production moyenne de déchets par habitant : 453,9 kg/an en 2024.

Objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers d'ici 2025.

Sensibilisation et animations

6 200 personnes sensibilisées au tri des déchets.

7 établissements scolaires accompagnés sur le compostage et le tri.

Collecte et traitement des déchets

44 057 tonnes de déchets collectés en 2024.

14 464 tonnes issues de la collecte sélective des jurassiens.

Performance financière

Dépenses totales : 12 330 089 €.

Recettes totales : 12 330 089 €
avec un excédent de 721 903 €

12) URBANISME

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
Déclaration de travaux déposée	CUINET Carole	1145 rue de l'Haut - Le Vernois	YA 80	Remplacement de 3 paires de volets
Permis de construire déposé	ROUSSEL Morgan	940 Rue des Forges	YA 21 22 et 110	Changement de destination et modification de 2 ouvertures
Cu (a) déposé	Maître RICHARD Ceridween	Champs Piotelat Le Vernois	YA 4, 6 et 108	Champ Philippe Febvre
Droit de préemption	Maître RAULT Julien	175 rue de la Forêt	ZW 25	Badet Pas de préemption

13) INFORMATIONS DIVERSES

Montant du loyer du logement de la maison pour tous sous loué par la commune : 393,79 €
Explication du marquage de la rue des combes sur les bordures et le long des bordures
Fête de la pomme : 11 et 12 octobre 2025
Modification antenne orange : passage à la 5G

Le Maire

Jean-Louis MAITRE

